

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

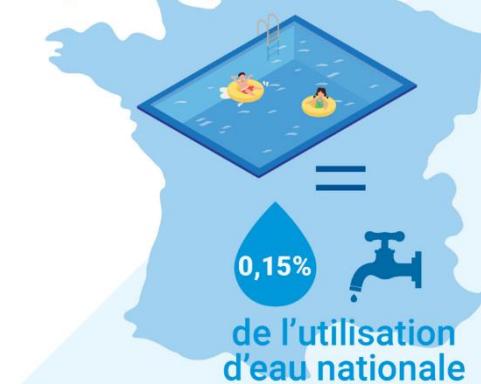


PISCINES : LA GESTION DE L'EAU MAÎTRISÉE *LES CONSEILS DES PROFESSIONNELS POUR ALLER PLUS LOIN*

Les professionnels de la piscine réunis au sein de la Fédération des Professionnels de la Piscine et du Spa (FPP) sont engagés de longue date en faveur de l'environnement et de la gestion de l'eau, notamment à travers leur Commission Développement Durable créée dès 2006. La piscine basse consommation est ainsi déjà une réalité bien ancrée en France, en particulier dans le domaine de la gestion de l'eau. L'utilisation de l'eau pour les piscines a ainsi été réduite de 45 % en 25 ans. Cette diminution drastique est due à l'action coordonnée de deux facteurs : l'innovation, avec notamment l'arrivée de techniques de filtration plus efficientes associées à une bonne circulation d'eau, ainsi que la réduction des volumes des bassins installés par les professionnels. Aujourd'hui, l'ensemble du parc des piscines privées en France, soit plus de 3 millions, ne représente que 0,15 % de la consommation d'eau nationale.

Une faible utilisation d'eau

**Plus de 3 millions
de piscines privées**



Source : FPP 2022 ©Adocom-RP

En effet, une fois remplie, une piscine n'a pas besoin d'être vidée chaque année. L'hivernage d'une piscine peut même désormais s'effectuer sans abaisser la ligne d'eau, évitant une remise à niveau au printemps. De plus, les professionnels proposent aujourd'hui des techniques et matériels très utiles qui permettent d'éviter le renouvellement de l'eau. Ainsi, les couvertures et les abris limitent l'évaporation. Dans l'hypothèse d'un renouvellement annuel d'un tiers du bassin, la consommation en eau d'une piscine familiale moyenne de 4x8 m correspond à environ 15 m³/an, beaucoup moins qu'une fuite de robinet, estimée à environ 35 m³/an.

Propiscines® : environnement et gestion de l'eau au cœur des engagements

Le Label Propiscines®, qui concerne à ce jour près de 560 professionnels, intègre depuis ses débuts en 2012 l'environnement et la gestion de l'eau dans sa Charte. Il est en effet indiqué que les professionnels de piscines doivent « adopter une conduite responsable en vue de la préservation de l'environnement », « informer (le) client sur les moyens d'économiser l'eau et l'énergie, en suivant les préconisations de la Commission Développement Durable de la FPP », « communiquer les moyens d'utiliser les produits de traitement de l'eau de façon optimale » et remettre « les consignes de sécurité qui y sont attachées par l'intermédiaire d'un document adapté ». Enfin, les adhérents s'engagent « à gérer les déchets (dans le but d'un recyclage) tout au long du chantier »

Les conseils de pisciniers pour optimiser l'utilisation de l'eau

Les professionnels sont mobilisés pour conseiller les détenteurs de piscines sur les bonnes pratiques à adopter afin de réduire davantage l'utilisation de l'eau dans les piscines. Les consommateurs peuvent facilement retrouver les conseils sur propiscines.fr, le site internet de la FPP, parmi lesquels :

- Une piscine ne se vide pas chaque année : le renouvellement d'un tiers de l'eau du bassin est largement suffisant.
- Mettre la piscine en hivernage actif : cette technique permet de conserver l'eau de la piscine sans la changer.
- Protéger la piscine avec une couverture afin de limiter la pollution extérieure ainsi que l'évaporation de l'eau.
- Utiliser un procédé filtrant approprié et bien dimensionné.

Bon à savoir

À titre de comparaison, on estime qu'une famille moyenne de 4 personnes consomme 150 m³ d'eau par an, soit 55 m³ par adulte et 20 m³ par enfant. Une famille moyenne consomme, uniquement dans les toilettes, 50 litres par jour soit 18 m³ par an. Dans le cadre d'une fuite goutte à goutte sur un robinet, la perte d'eau est de 4 litres par heure soit 35 m³ par an.





TOUTES LES INFORMATIONS
DES PROFESSIONNELS DE LA PISCINE ET DU SPA SUR :

